

# Avant Propos

## De quoi parle-t-on ?

### Les lieux d'accueil enfants/parents (laep)

Les lieux d'accueil enfants/parents sont ouverts à tous les petits enfants (moins de 4 ans ou moins de 6 ans selon les lieux) et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, éventuellement assistantes maternelles, etc.). Des accueillants sont présents et offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

### Le guide

Ce document est un outil de travail pour ceux qui veulent créer un lieu d'accueil enfants/parents ou améliorer le fonctionnement d'un lieu d'accueil existant.

Ce guide propose dix rubriques repères pour aborder un lieu d'accueil.

De la définition d'un lieu d'accueil à son évaluation, les différents aspects (moral, financier, organisationnel, communication, etc.) ont été formalisés à partir de travaux de groupe et constituent une synthèse d'expériences, de compétences et de réflexions.

## Qui parle ?

Ce travail a été réalisé dans le cadre du réseau des lieux d'accueil enfants/parents du Val d'Oise animé par la CAF, avec des personnes référentes des lieux d'accueil et une personne représentant le Conseil Général.

### Ont participé à la création de ce document

F. Neyrolles (Animatrice du réseau CAF des lieux d'accueil enfants/parents), S. Lefebvre (Conseillère technique CAF), B. Cotté (Conseil Général), B. Fagot-Genest (Le ver dodu, Argenteuil), M. Richardier (Parent'aise, Beauchamp), B. Trudo, A. Martin (Laep de Bezons), M. Limargues, M.A. Picard et N. Duplessis (Bouffémont), F. Thetas et C. Delaforge (Heure magique, Cergy), G. Masurel (Baby-ludothèque, Cergy), I. Sarget (Ludomino, Cergy), C. Lukas (La Marelle, Cergy), C. Roche, S. Lebras et C. Randonnet (Récréa-loft, Domont), B. Gallwitz (Le ludobulle, Franconville), G. Verdier (Les chouettes lundis, Garges-lès-gonesse), M. Lacaille (laep, Louvres), F. Forray Bouillot (L'escale, Montigny), G. Idée (La mais'osny, Osny), I. Morel (La maisonnée, Persan), V. Dedieu (Laep Sannois), S. Chanteloup (Le ludobulle, Soisy), P. Bourlion (Ludomiel, Vexin) et pour la mise en forme le service communication de la CAF.

# Sommaire

## 10 repères pour construire ou ré-interroger un projet

### **Les définitions**

Définitions objectives et subjectives ..... p. 5

### **Les arguments**

Trois arguments clés pour un gestionnaire ..... p. 7

### **Un soutien institutionnel**

pour la création des lieux d'accueil enfants/parents..... p.9

### **Le montage financier**

Les partenaires..... p. 11

Les modes de financement en investissement..... p. 12

Les modes de financement en fonctionnement..... p. 13

Les coordonnées des principaux partenaires..... p. 15

### **L'éthique**

Les dix valeurs d'un lieu d'accueil enfants/parents..... p. 17

### **Les finalités**

Préalable..... p. 19

Lien familial..... p. 21

Lien social..... p. 21

### **Les fonctions d'un accueillant**

Le profil de poste de l'accueillant..... p. 23

### **La sécurité**

Les responsabilités juridiques..... p. 25

Les règles de vigilance à appliquer..... p. 25

### **La communication**

Les supports de communication..... p. 29

Les relais de diffusion..... p. 29

### **L'évaluation**

Les objectifs de l'évaluation..... p. 31

Les critères quantitatifs..... p. 31

L'évaluation qualitative..... p. 33

# Les définitions

## Définition objective et neutre :

C'est un lieu qui accueille de manière libre et sans pré-inscription des petits enfants (moins de 6 ans ou moins de 4 ans) accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, éventuellement assistante maternelle...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels et/ou des bénévoles garants d'un règlement intérieur et/ ou de règles de vie spécifiques à ce lieu.

## Définitions subjectives et impliquées :

### Des mamans : Partager un moment privilégié et s'ouvrir au monde

"Quand on est ici avec mes deux petits garçons 2 ans ½ et 10 mois, on est plus détendu qu'à la maison Parce que je peux me consacrer à eux, sans tâches ménagères, sans téléphone. C'est un moment privilégié où je peux mieux jouer avec eux et aussi de façon individuelle car un enfant joue avec d'autres pendant que je suis avec le second. Et puis la détente, c'est aussi pour moi de prendre un thé, d'échanger des conseils avec d'autres mamans. Ce sont toujours de bons moments".

Sara, maman de Japhet (2 ans 1/2) et Nathan (10 mois) au « ludomino » à Cergy

"Si j'avais connu ces lieux plus tôt, j'y serais venue avec mes premiers enfants. Quand je rencontre une maman qui ne connaît pas, je lui dis « il faut pas rater ça ». Quand on reste à la maison, parfois on se renferme. Venir ici, c'est s'ouvrir à la rencontre avec les autres, aussi bien pour la maman que pour l'enfant. Cet échange avec d'autres adultes et d'autres enfants, ça permet à l'enfant de se socialiser et pour les adultes parfois de créer des amitiés. Alors vraiment faut pas rater ça !".

Martine, maman d'Inès (2 ans ½) au « ludobulle » à Franconville

### Une assistante maternelle : Faire le lien entre la maison et l'école

"J'ai proposé aux parents de Lola (2 ans) de venir avec elle régulièrement dans ce lieu pour la préparer à l'école maternelle. Elle peut ainsi s'habituer peu à peu au contact avec plusieurs autres enfants, à la découverte et au partage des jeux. Pour moi aussi, c'est un lieu de rencontres et d'échanges avec d'autres adultes et d'autres enfants. En tant qu'assistante maternelle indépendante, je suis un peu isolée à la maison. C'est toujours un plaisir de venir ici, pour elle comme pour moi".

Irène, assistante maternelle de Lola (2 ans) au « ludomino » à Cergy

### Une accueillante : Soutenir le positif

"Notre rôle en tant qu'accueillant c'est d'accueillir l'enfant et l'adulte qui s'occupe de lui, là où ils en sont de leur relation et de cheminer avec. Sans jugement, sans suivi, dans l'anonymat et la confidentialité, ici tout le monde est tranquille. On n'est pas là pour donner « des recettes miracles » mais pour essayer de trouver des pistes ensemble, concrètement, à partir de ce qui se vit et se dit ici. Souvent les parents savent quoi faire avec leurs enfants, notre rôle est de les accompagner dans la reconnaissance de leurs propres capacités. Nous sommes là pour « soutenir le positif »".

Bénédicte, accueillante au « ver dodu » à Argenteuil

# Les arguments

Trois arguments clés pour encourager le gestionnaire à créer un lieu :

## **1. Assurer un rôle d'accompagnement à la fonction parentale et de prévention**

## **2. Pour la population qui ne bénéficie pas ou peu des structures petite enfance :**

- 50 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés au domicile par un des parents.

## **3. Avec un coût très faible :**

- des locaux existants sont utilisés,
- les investissements en jeux et matériels sont pris en charge par la CAF,
- les charges de personnel accueillant et tout ce qui constitue le budget de fonctionnement peuvent être valorisés dans le contrat enfance/ jeunesse et des prestations de service sont versées,
- les formations des accueillants et les outils créés par le réseau des LAEP sont pris en charge par la CAF.

# Un soutien institutionnel pour la création d'accueil enfants/parents

## Les travailleurs sociaux

Les équipes sociales CAF remplissent leur rôle d'accompagnement à la fonction parentale.

- analyse des besoins sur le terrain,
- détection des personnes et associations ressources,
- mise en lien et en valeur pour créer de véritables partenariats.

Elles sont souvent à l'origine des projets :

- apport de soutien à la conduite de projet dans ses aspects méthodologiques et financiers,
- participation active au démarrage des lieux.

Elles ont acquis de par leur pratique et les formations qu'elles ont reçues, une véritable connaissance et expérience du rôle de l'accueillant et du fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants/parents.

## Les conseillers techniques

Les conseillers techniques de la Caf sont les interlocuteurs privilégiés des gestionnaires des lieux.

Ils apportent :

- un soutien aux porteurs de projet sur le plan administratif et gestion,
- une aide au montage des dossiers de demande de prestation de service,
- une simulation budgétaire,
- un suivi des bilans annuels des lieux,
- le versement des prestations de service CAF (voir partie sur le montage financier).

## Le réseau des lieux d'accueil enfants/parents

Le réseau des lieux d'accueil enfants/parents, créé et animé par la CAF poursuit deux objectifs :

- améliorer la qualité et le professionnalisme des lieux,
- favoriser l'émergence de nouveaux lieux.

Pour atteindre ces finalités il remplit trois fonctions :

### 1. Etre un lieu d'information

- recenser et mettre à jour les données départementales sur les laep,
- informer lors de réunions et dans les comptes rendus adressés à chaque lieu.

### 2. Etre un lieu de formation et de réflexion

- proposer un dispositif annuel de formations de qualité pour les accueillants.
- organiser des rassemblements d'équipes autour de conférences, projections de film-débat et de journées départementales des laep

### 3. Etre un lieu de création

- construire des outils simples et utiles à partir des travaux de groupe (guide des laep, livret de communication, etc.),
- apporter un soutien personnalisé lors de la création d'un laep.

# Le montage financier

## Les partenaires

### Partenaires principaux

- Villes
- CAF
- Conseil Général

Pour ces partenaires principaux, des fiches précises sont présentées ci-après.

Pour les autres partenaires non présents dans le réseau, seuls les éléments clés ci-dessous sont indiqués.

### Autres partenaires

- MSA (Mutualité Sociale Agricole)

Des aides au démarrage sont envisageables pour les projets se situant dans des zones rurales.

- DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle)

Contrat d'apprentissage (dans le cadre d'un BEATEP par exemple pour un accueillant LAEP).

Salaire versé par l'employeur = 61 % SMIC.

pas de charge sociale.

versement par la DDTEFP à l'employeur de 150 euros par mois.

- Conseil Régional (aide ponctuelle à Noël)

Demande au conseil régional dans le cadre de l'association des ludothèques d'une aide pour le goûter de Noël.

Versement par le conseil régional d'une subvention de 7 euros par enfant.

- FASILD (Fond d'Action Sociale et de soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations)

Demande de subvention envisageable pour les projets qui s'inscrivent dans un contrat de ville et incluent la problématique de l'intégration.

- Fondations et clubs

Plusieurs fondations et clubs peuvent être sollicités dans le cadre d'une création de LAEP. Selon le projet, son argumentation, son innovation, des aides peuvent être octroyées.

Fondations d'entreprise (Mac Donald, caisse d'épargne, etc.).

Clubs (Lyon's club, Rotary club, etc.).

Fondation de France.

# Les modes de financement en investissement

## Villes

Le montant de l'investissement consenti par la ville dépend des orientations budgétaires de chaque commune, de ses moyens et de l'implication de la municipalité dans le projet. Cette aide peut, par exemple, prendre la forme d'une subvention d'investissement ou de l'aménagement de locaux.

## CAF

Deux aides peuvent intervenir en ce qui concerne l'investissement :

- L'aide au démarrage d'actions de quartiers :

Un travailleur social de la Caf est associé au projet et aide au montage, à la mise en œuvre et à l'évaluation. Un contrat de projet est signé par la Caf et le porteur du projet. Le montant maximum de l'aide est de 5.000 euros.

- Une aide à la création ou au réaménagement de locaux :

Si besoin et sur demande auprès de la direction de la CAF, une aide avec un maximum de 80 % du montant des travaux peut être étudiée.

(Mutualité Sociale Agricole)

Des aides au démarrage sont envisageables pour les projets se situant dans des zones rurales.

## Conseil Général

Après examen d'un avant-projet adressé au service des modes d'accueil de la Direction Prévention et Santé, une aide avec un maximum de 12 % du coût réel des travaux validés par la CAF.

# Les modes de financement en fonctionnement

## Villes

- Si la ville est gestionnaire du LAEP

Le coût de fonctionnement est intégré dans le budget de fonctionnement de la municipalité.

- Si une association est gestionnaire du LAEP

La municipalité peut offrir différents types d'aides au fonctionnement :

- mise à disposition de locaux (avec entretien, assurance, charges...),
- mise à disposition de personnel (accueil, animation, supervision, entretien.),
- mise à disposition de matériel (jouets de structures petite enfance, de ludothèque, etc.),
- mise à disposition d'autres équipements à titre ponctuel (bibliothèque, salle des fêtes, etc.),
- édition et diffusion de supports de communication,
- subventions de fonctionnement (montant et périodicité à définir).

## CAF

Deux aides peuvent intervenir au niveau du fonctionnement :

- **La prestation de service**

6 critères doivent être remplis :

- l'enfant de moins de 6 ans doit être accompagné d'un adulte,
- l'anonymat ou/et la confidentialité doivent être garantis aux familles,
- deux accueillants (au minimum) doivent intervenir à chaque séance,
- une supervision régulière avec un psychologue doit être proposée à l'équipe accueillante
- un budget spécifique à l'activité LAEP doit être élaboré,
- un local spécifique doit être attribué pour l'activité LAEP avec respect des normes de sécurité et des règles de vigilance.

### Procédure :

A partir d'un dossier de demande à réclamer et à retourner au service d'aide aux équipements, une convention (à reconduction tacite) et un contrat d'objectifs (pour 3 ans) sont signées avec la CAF. Une évaluation annuelle est fournie. Une prestation de service est versée l'année suivante.

### Montant :

30 % du coût de fonctionnement dans la limite d'un plafond (coût de fonctionnement limité à 71,20 euros/heure d'ouverture en 2012) en fonction de l'amplitude d'ouverture.



## **Le contrat enfance/jeunesse**

Lorsqu'une ville signe un contrat enfance/ jeunesse avec la CAF, le taux de cofinancement de ce contrat est de 55% du reste à charge plafonné par action éligible ( un prix plafond est fixé par action éligible) La création ou l'extension d'un LAEP est une action éligible qui s'inscrit parfaitement dans le cadre du contrat enfance/ jeunesse (le plafond pour un laep est fixé à 71,20 euros /heure d'ouverture en 2012). Que la ville gère elle-même le LAEP ou qu'elle aide une association gestionnaire, elle peut bénéficier de cette prise en charge pour le montant dévolu à l'activité LAEP.

Le contrat enfance/ jeunesse est signé pour 4 ans et peut être renouvelé. Une évaluation annuelle de la réalisation des objectifs prévus est menée entre la CAF et la ville.

## **Conseil Général**

L'aide au fonctionnement du Conseil Général est attribuée en fonction de 2 critères :

Le LAEP a signé la convention avec la CAF (pour percevoir la prestation de service CAF).  
L'avis du médecin PMI sur le projet est favorable.

### **Montant :**

20 euros par séance.

Le versement intervient l'année suivante.

## Coordonnées des principaux partenaires

### CAF

#### **Pour toute information et aide à la conduite de projet**

L'animatrice du réseau des laep..... Françoise Neyrolles  
Tél. : 01 30 73 63 21

#### **Pour la demande d'investissement (aide au démarrage d'une action innovante)**

A voir avec le travailleur social CAF (selon lieu d'implantation) ou avec l'animatrice du réseau LAEP

#### **Pour la demande d'investissement en cas de création ou de réaménagement de locaux :**

- Par courrier..... Direction générale  
Caisse d'allocations familiales  
Quartier de la Préfecture  
2, place de la pergola  
95018 CERGY-PONTOISE CEDEX

#### **Pour la prestation de service :**

- Par courrier..... Service des Prestations Collectives de la CAF
- Par téléphone..... Le conseiller technique CAF référent sur le territoire

#### **Pour le contrat enfance/jeunesse (concerne uniquement les villes) :**

- Par téléphone..... Le conseiller technique CAF référent de la ville

### Conseil Général

- Par courrier..... Conseil général du Val d'Oise  
2, avenue de la palette  
BP 10215  
95024 CERGY-PONTOISE CEDEX
- Par téléphone..... Madame Leroux  
Tél : 01 34 25 36 92

# L'éthique d'un lieu d'accueil enfants/parents

Voici les dix valeurs d'un lieu d'accueil enfants/parents :

- Chacun, enfant et adulte, dans sa qualité d'être humain, est accueilli dans son altérité.
- La relation enfant/ adulte est accueillie là où elle en est.
- Chaque accueillant est garant du cadre défini dans le projet du lieu.
- Les personnes accueillies choisissent librement de venir sans inscription préalable.
- L'enfant et l'adulte qui l'accompagne sont accueillis dans le respect du projet du lieu (critères d'âge pour l'enfant, lien entre l'adulte et l'enfant).
- Les personnes sont accueillies dans le respect de l'anonymat ou/et en toute confidentialité.
- Le lieu d'accueil enfants/parents n'est ni une halte garderie, ni un lieu de soins.
- C'est un lieu d'accompagnement à la fonction parentale.
- Ce n'est pas un lieu de « savoir faire », mais un lieu de « laisser être ».
- Le lieu d'accueil enfants/parents est un espace intermédiaire entre l'intime et le social.

Ces valeurs sont sans cesse à ré-interroger en équipe.

# Les finalités d'un LAEP

Les finalités (c'est à dire à quoi sert un lieu d'accueil enfants/parents) ont été déclinées autour de 4 axes et d'un préalable :

Préalable.

Accueil.

Prévention.

Lien familial (pour l'enfant et l'adulte).

Lien social (pour l'enfant et l'adulte).

## Préalable

- Un LAEP n'a pas de visée thérapeutique mais a des effets thérapeutiques.
- Un LAEP n'a pas de visée éducative mais a des effets éducatifs.
- Un LAEP n'a pas systématiquement de visée d'intégration sociale mais a des effets d'intégration sociale.

## Accueil

C'est la première fonction du lieu.

Accueillir l'autre :

- Accueillir tous les enfants (seule sélection : le critère d'âge).
- Accueillir tous les adultes référents (lien de famille avec l'enfant ou/ et lien professionnel).
- Accueillir toutes les relations enfant/ adulte là ou elles en sont au moment de l'accueil.

## Prévention

C'est l'origine de la création des premiers lieux.

**Prévenir les troubles de la relation.**

## Lien familial

Renforcer le lien enfant/adulte référent se décline en objectifs différenciés pour l'adulte et pour l'enfant mais aussi en objectifs communs.

### Pour l'enfant

- Favoriser l'expression de l'enfant.
- Jouer (sous forme de jeux libres et selon les laep des activités peuvent être proposées ponctuellement)

### Pour l'adulte

- Etre avec l'enfant.
- Découvrir l'enfant autrement.
- Favoriser voire libérer la parole de l'adulte.
- Prendre confiance dans sa fonction parentale (prise de conscience et valorisation de ses compétences, création de ses propres repères).

### Pour l'enfant et pour l'adulte

- Aider à la séparation.
- Faire médiation (par la parole ou le jeu) entre les enfants et les adultes référents.
- Dédramatiser et dénouer.

## Lien social

Renforcer le lien social se décline en objectifs différenciés pour l'adulte et pour l'enfant, mais aussi en objectifs communs.

### Pour l'enfant

- Aider à la socialisation de l'enfant.
- Echanger avec d'autres enfants et d'autres adultes.

### Pour l'adulte

- Rompre l'isolement.
- Développer la confiance en soi.

### Pour l'enfant et pour l'adulte

- Permettre l'échange entre tous (enfants, adultes, accueillants, accueillis).
- Permettre un brassage inter culturel ; inter générationnel, tous niveaux sociaux confondus.
- Favoriser l'intégration sociale (selon les types de lieu).

# Les fonctions d'un accueillant

## Profil de poste dans un lieu d'accueil enfants/parents

Rappel des missions du Laep :

- contribuer au développement de l'enfant et de la relation parent/enfant,
- assurer un rôle de soutien à la fonction parentale,
- rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles,
- favoriser la participation active des familles au sein du lieu.

Pour mener à bien ces missions les accueillants doivent remplir 3 fonctions :

### **En amont ou/et à retravailler en cours de vie du LAEP :**

Elaborer un projet cohérent avec les missions d'un LAEP.

### **En séance :**

Aménager l'espace et accueillir les familles.

### **En aval des séances :**

Evaluer les séances.

Pour remplir ces fonctions l'accueillant met en œuvre des compétences (savoir faire) :

### **En amont ou/et à retravailler en cours de vie du LAEP :**

Elaborer un projet cohérent avec les missions d'un LAEP :

- définir clairement les objectifs (communs à l'équipe d'accueillants) du lieu,
- définir un règlement intérieur,
- définir les modalités d'organisation (espace/temps, matériel, travail d'équipe, etc.),
- définir le plan de communication (supports d'information auprès des familles, modes de diffusion...),
- définir les modalités d'évaluation du lieu.

### **En séance :**

Aménager l'espace :

- optimiser le site en tenant compte des besoins des enfants et des parents, des contraintes et des objectifs du laep.

Accueillir les familles :

- accueillir les familles de façon personnalisée, accueil à l'arrivée des enfants et des parents habituels et nouveaux, évaluation quantitative (nombre d'enfants, nombre d'adultes + d'éventuels autres critères).
- garantir le cadre (respect du projet du lieu et des règles de vie )
- prendre de la distance (par rapport à sa propre affectivité et à ses représentations),
- être disponible et à l'écoute des familles (attitude d'empathie),
- être attentif à l'évolution de l'enfant et des relations enfants parents et parents parents,
- faire du lien, reformuler et relancer en individuel ou en groupe sur des questions pour amener chacun à réfléchir et à trouver ses éléments de réponse,
- favoriser l'expression et la participation des adultes et des enfants,
- Informer et orienter les parents en fonction de leurs demandes et selon des compétences validées et non en fonction de ses propres références.

### **En aval des séances :**

Evaluer les séances :

- faire le point en fonction des constats au regard des critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs),
- participer à un temps de réflexion et d'analyse de sa pratique individuelle et au niveau de l'équipe en supervision avec un intervenant extérieur (psychologue, psychanalyste).

Assurer le nettoyage, la maintenance et le renouvellement d'un stock de jeux de qualité et l'entretien des mobiliers et accessoires.

L'ensemble de ces compétences fait ressortir des aptitudes (savoir être) nécessaires à la tenue du poste :

- capacités de communication (écoute et expression),
- tolérance et respect d'autrui,
- capacité de se remettre en cause et de prendre du recul,
- dynamisme et sens de l'organisation,
- capacité de travail en équipe.

En terme de connaissances requises (savoir) deux notions semblent essentielles :

- étapes clés du développement du petit enfant,
- notions sur la relation enfant/ parent.

# La sécurité

## Les responsabilités juridiques liées à la sécurité dans un Laep

Tout d'abord un préalable indiscutable :

- L'enfant qui fréquente un LAEP est placé sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne, qu'il s'agisse d'un parent, d'un grand-parent ou d'une assistante maternelle. C'est donc la responsabilité privée de cet adulte accompagnant qui sera engagée en cas d'accident.
- Cependant, s'il s'agit d'un accident grave ou si la famille de l'enfant demande un recours, le juge d'instruction diligentera une enquête.
- Si l'enfant se blesse avec un équipement défaillant, l'accompagnant et le gestionnaire du lieu (association, mairie...) sont responsables à égale hauteur. A charge pour le gestionnaire du lieu de déterminer quelle personne était la plus à même de connaître la défaillance de cet équipement et d'y remédier.

La loi de référence date de 1992 et parle de "délit non intentionnel de la mise en danger d'autrui", mais son champ d'application a été réduit en 1998 : seront considérées comme responsables, les personnes ayant pouvoir d'intervenir sur la sécurité d'un lieu en terme de moyens et de personnel.

## Les règles de vigilance

### Les modalités de fonctionnement

- **Sensibilisation des adultes accompagnants**

rappel aux adultes que l'enfant est sous leur responsabilité pendant la séance,  
rappel aux adultes de vérifier qu'ils possèdent une assurance responsabilité civile (en tant que parent et assistante maternelle),  
attention et observation de tous les adultes vis à vis de tous les enfants (pas seulement les siens).

- **Respect des conditions d'accès au lieu**

respect des limites d'âge fixées dans le projet (enfants de moins de 3 ans ou 4 ans ou 6 ans selon les lieux)

- **Respect des règles de vie**

rappel aux enfants des règles en matière d'espace (espace bébé, espace jeu, espace motricité, etc.),  
reprise par la parole de l'accueillant en cas d'agression entre enfants.



## Les locaux

Les lieux implantés dans des structures petite enfance sont moins touchés par ces axes de vigilance, en revanche les lieux qui utilisent des espaces polyvalents (et ce sont les plus nombreux) doivent y être particulièrement attentifs.

- **L'aménagement et l'entretien des locaux**

veiller au nettoyage des locaux et à l'hygiène,  
avoir le réflexe sécurité lors de l'installation de la salle au début de la séance.

- **Les voies d'accès** (portes, portes-fenêtres)

doivent être dégagées (notamment les sorties de secours),  
doivent être fermées,  
équipées d'anti-pinces doigts selon les cas et les possibilités.

- **La cuisine**

doit être rendue non accessible aux enfants lorsqu'on ne l'utilise pas,  
avec la présence permanente d'un adulte pendant le temps d'utilisation.

- **Les sanitaires**

doivent être propres,  
ne doivent pas comporter de produits ménagers,  
l'enfant doit être accompagné si les sanitaires ne sont pas aménagés pour les petits.

- **Les prises électriques**

doivent être sécurisées.

- **Les radiateurs**

doivent être protégés en ce qui concerne la chaleur qu'ils dégagent ou leurs formes anguleuses.

## Le mobilier et les accessoires

- **Les étagères**

doivent être fixées,  
doivent être suffisamment hautes,  
doivent être protégées si les angles sont particulièrement dangereux,  
le matériel posé dessus ne doit pas être dangereux.

- **Les tables et les chaises**

doivent être en bon état.

- **Les accessoires liés à la convivialité**

le matériel électroménager et les produits (thé, café, etc.) doivent être hors de la portée des enfants et maniés avec précaution.

- **Les accessoires d'urgence**

un téléphone doit impérativement être en état de marche sur place pour appeler les urgences (le 15) en cas de besoin.

## **Un extincteur doit être sur place (contrôlé annuellement par les services compétents)**

### **Aucune trousse de secours ne doit être utilisée**

Seuls l'eau et le savon sont autorisés pour désinfecter et des glaçons pour soulager les bosses.  
Aucune autre initiative et aucun médicament ne sont autorisés (sauf si c'est l'adulte accompagnant lui-même qui l'a amené avec lui et l'administre lui-même à l'enfant).

## **Les jeux**

Les critères d'âge des jeux doivent être respectés (ex : petites pièces et risque d'avalement).

Les tapis amortisseurs doivent être proposés pour les jeux de motricité (ex : toboggan).

Les meubles de rangement des jeux doivent être sécurisés.

# La communication

Communiquer auprès de la population signifie donner l'information sur l'existence et les finalités de ces lieux, pour que chaque personne puisse faire le choix de venir ou non.

Une des finalités des LAEP est la prévention. L'objectif est d'informer le plus largement possible pour offrir ce service à tous y compris aux personnes isolées et en difficulté relationnelle.

## Les supports de communication

- **Supports écrits**

Les tracts et plaquettes\*.

Les guides petite enfance.

Les journaux locaux.

Les panneaux sur site (dans la structure d'accueil).

Les panneaux électroniques des villes.

Les sites Internet des villes ou associations ou institutions.

### \*tract : éléments clés de communication

un visuel ou logo représentant le concept du laep,

indications de l'adresse, des jours et heures d'ouverture,

gratuité et liberté d'accès (ou inscription),

créneau d'âge des enfants et accompagnement d'un adulte,

finalité principale du laep, exprimé en termes simples et concrets.

- **Supports oraux**

Le bouche à oreille des participants.

La parole d'autres professionnels et structures.

- **Manifestations locales**

(semaine de la petite enfance, journée des associations, etc.).

## Les relais de diffusion

- **Villes**

Publipostage plaquettes, guide enfance et journaux.

Service petite enfance et scolaire.

Structures petite enfance.

Foyers ruraux pour la campagne.

- **Conseil Général et CAF**

Services sociaux et points d'accueil des prestations familiales.

PMI, Service des tutelles.

- **Education Nationale**

Ecoles maternelles et primaires.

### ● **Professionnels de la santé :**

Centres hospitaliers et cliniques

Service maternité (séjours maternité et cours de préparation à l'accouchement).

Service pédiatrique.

CMP

### ● **Secteur libéral**

Médecins généralistes.

Pédiatres.

Infirmières libérales.

Sage femmes libérales.

Kinésithérapeute (cf. bronchiolite).

Psychothérapeute.

### ● **Associations**

Associations ciblées petite enfance, familles, femmes, multi culturelle.

Centres sociaux, maisons de quartier.

Centres culturels, maisons des loisirs et de la culture.

### ● **Médias**

Radio locale.

Journal local.

Télé locale ou régionale.

### ● **Commerces**

Commerçants.

Marché.

### ● **Personnes de proximité**

Gardiens d'immeubles.

Adultes relais.

## **Comment sensibiliser les relais ?**

- Demande de rendez vous auprès des personnes relais (à définir) pour entretien explicatif avec remise de supports (tracts, affiches) sur le plan local.
- Faire une animation ou une information directe sur place (ex : salle d'attente à la pmi de Garges).
- Proposer de faire découvrir le lieu aux personnes relais de communication (cf. porte ouverte).
- Donner un rôle d'ambadrices aux mamans participantes,
- Créer de nouveaux supports de communication : le réseau des LAEP a créé un support du type livre pour enfants.

# L'évaluation

## Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation est un outil de contrôle, de qualité, de communication.

### **Outil de contrôle :**

Il est légitime de rendre compte des fonds publics engagés au service de la population ( prestation versée, coûts salariaux des professionnels, subvention pour le matériel, etc.).

### **Outil de qualité :**

Pour améliorer la qualité d'une activité, il faut analyser l'existant et pour cela des données fiables, quantitatives et qualitatives sont nécessaires. Cette analyse permet de ré-interroger le projet et de le faire évoluer en équipe.

### **Outil de communication :**

La reconnaissance d'une activité et du travail fourni par les professionnels passe par la connaissance de cette activité et de la satisfaction qu'elle apporte à son public. Avoir des outils fiables d'évaluation annuelle permet de valoriser l'activité ( souvent peu connue), notamment auprès des gestionnaires.

## Les critères quantitatifs

Les critères quantitatifs sont scindés en deux parties :

**Le public accueilli :** combien et quelles catégories ?

**Le fonctionnement du lieu :** qui ? quand ? comment ?

# Evaluation quantitative

## 1. Bilan annuel : le public accueilli

### REPARTITION MENSUELLE de la FREQUENTATION :

MOIS	Nbre SEANCES	Nbre ENFANTS	MOYENNE ENFANTS/SEANCE	Nbre ADULTES	MOYENNE ACCOMPAGNANTS/ SEANCE
Janvier					
Février					
Mars					
Avril					
Mai					
Juin					
Juillet					
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
Total					

### AGE des ENFANTS (facultatif)

AGE	a naître-6 mois	6 mois - 1 AN	1-2 ANS	2-3 ANS	3-4 ANS	4-5 ANS	5-6 ANS
Nbre enfants							
% Enfants							

### SEXE DES ENFANTS (facultatif)

Filles		Garçons		Total
nbre	%	nbre	%	Nbre

### QUALITE de l'ACCOMPAGNANT

Accompagnant	Mère	Père	Assistante Maternelle	Grand-mère	Grand-père	Autre
Nb						
%						

### FAMILLES NOUVELLES (facultatif)

Nombre de familles nouvelles :

Source d'info	tract	Livre laep	Journal	pmi	Sce ville	Bouche oreille laep	autres	total
Nb familles								

### RYTHME DE FREQUENTATION DES FAMILLES (facultatif)

Nb familles	1 fois	2-5 fois	5-10 fois	10-15 fois	15-20 fois	+ de 20 fois
%						

## 2. Bilan annuel : le fonctionnement du lieu

Temps d'accueil :

Amplitude d'ouverture d'une séance (nombre d'heures) :

Nombre de séances réalisées sur l'année :

Total du nombre d'heures d'ouverture sur l'année :

Travail de l'équipe :

Qualification des accueillants :

Nombre d'accueillants/séances :

**Nombre de réunions de travail :**

- moment d'échange après la séance :
- réunion d'équipe :
- autres :

**Nombre de supervisions :****Nombre d'outils de communication diffusés (tracts, affiches, autres) :**

## Evaluation qualitative

**Pour les finalités « lien social » :**

précisées en terme d'objectifs, voici quelques exemples de critères d'évaluation proposés par des lieux :

- . rompre l'isolement : évaluer le % de personnes qui participent depuis leur venue au lieu à d'autres activités du centre social,
- . créer du lien dans le quartier ou au contraire entre plusieurs quartiers : évaluer le % selon le quartier de domicile.

**Pour les finalités « lien familial » :**

L'évaluation est plus délicate. Aussi un questionnaire permettant de recueillir l'avis des personnes qui fréquentent le lieu est élaboré.

Le questionnaire est présenté page suivante.

## **Votre avis sur ce lieu**

**Age de l'enfant que vous accompagnez :**

**Qu'est ce qui vous a donné envie de venir dans ce lieu ?**

**Qu'est ce que cela apporte à l'enfant que vous accompagnez ?**

Dans sa relation avec vous

Dans sa relation avec d'autres ( fratrie, autre parent, autres enfants, autres adultes)

Au niveau du jeu

A d'autres niveaux

**Comment l'enfant parle de ce lieu ?**

**Qu'est ce que ce lieu vous apporte à vous ?**

Dans votre relation avec l'enfant

Dans votre relation avec les autres (adultes, enfants)

A d'autres niveaux

**Le plus important pour vous dans ce lieu c'est quoi ?**

**Si vous parlez de ce lieu à quelqu'un qui ne le connaît pas, vous en dites quoi ?  
(en 3 mots)**

**Avez vous des suggestions pour améliorer le lieu ?**

**Merci de votre participation à ce recueil d'avis.**



## Les modalités de remplissage du questionnaire

Ce questionnaire et ces modalités de passation peuvent être utilisés tel que ou remaniés et adaptés selon les lieux. Ce sont des outils à la disposition des lieux qui le souhaitent.

### Quand et où utiliser le questionnaire ?

- Plutôt en fin d'année scolaire (mai- juin).
- Sur une période d'un mois (plusieurs séances).
- Dans le lieu d'accueil, en cours de séance (ni à l'accueil, ni au départ des familles).

### Qui le remplit ?

- Tous les adultes présents qui le souhaitent.
- Un seul questionnaire par famille (si plusieurs enfants, indiquer n° 1, n° 2, dans la chronologie de naissance des enfants).
- Possibilité de deux questionnaires pour une assistante maternelle qui viendrait avec son propre enfant et un enfant accueilli.

### Comment est-il proposé ?

#### Mise au point en équipe indispensable pour assurer une harmonie

- même compréhension de l'outil (objectifs, compréhension des rubriques, etc.),
- même présentation de l'outil aux familles (finalités qualitatives, neutralité et anonymat respectés, volontariat, retour d'informations aux familles ...).

#### Préparation pour assurer une bonne logistique

- nombre d'exemplaires photocopiés,
- stylos,
- tables et chaises,
- prise en charge des enfants par d'autres adultes et accueillants pendant le temps de passation,
- une boîte pour les déposer après les avoir complétés,
- un accueillant pas trop éloigné pour répondre à des questions en cas de besoin,
- pour les adultes peu familiarisés avec l'écrit, possibilité pour l'accueillant de lire les questions et d'écrire les réponses sous la dictée avec relecture pour validation.

## Les modalités d'exploitation

#### Définir en équipe les modalités d'exploitation (qui, quand, comment)

Afin d'aider au travail d'exploitation (avec beaucoup de questions ouvertes) une grille doit être élaborée pour regrouper les différents type de réponses. A titre d'exemples, sous chaque rubrique du questionnaire, le groupe de travail a imaginé une typologie de réponses non exhaustive bien sûr.

## **Grille d'exploitation (rubriques à titre d'exemples)**

### **Qu'est ce qui vous a donné envie de venir dans ce lieu ?**

- rompre l'isolement
- aider à la séparation mère enfant
- aider à la socialisation de l'enfant

### **Qu'est ce que cela apporte à l'enfant que vous accompagnez ?**

#### **Dans sa relation avec vous**

- limites plus faciles à accepter
- séparation plus facile

#### **Dans sa relation avec d'autres (fratrie, autre parent, autres enfants, autres adultes)**

- plus de partage avec les enfants
- moins d'agressivité
- moins peur des adultes

#### **Au niveau du jeu**

- découverte des jeux
- plus de concentration
- mixité des jeux
- possibilité de régression avec des jeux pour petits

#### **A d'autres niveaux**

### **Comment l'enfant parle de ce lieu ?**

- recueil des mots , le conserver et chiffrer ce qui revient le plus

### **Qu'est ce que ce lieu vous apporte à vous ?**

#### **Dans votre relation avec l'enfant**

- limites plus faciles à poser
- séparation plus facile
- autre regard sur l'enfant
- moment privilégié avec l'enfant
- élaborer un autre type de relation avec l'enfant

#### **Dans votre relation avec les autres ( adultes, enfants)**

- ouverture, échange
- création de solidarité, de connaissances, de réseaux

#### **A d'autres niveaux**

- estime de soi
- valorisation des compétences parentales

### **Le plus important pour vous dans ce lieu c'est quoi ?**

- recueil des mots, le conserver et chiffrer ce qui revient le plus

### **Si vous parlez de ce lieu à quelqu'un qui ne le connaît pas, vous en dites quoi ? (en 3 mots)**

- recueil des mots, le conserver et chiffrer ce qui revient le plus

### **Avez vous des suggestions pour améliorer le lieu ?**

- sur le plan logistique ( collation, activités, accessoires, aménagement du lieu, entretien des jouets et des locaux, horaires, nombre de séances, etc)
- rôle de l'accueillant
- finalités du lieu
- demande d'autres services.

Ces suggestions permettent de ré-interroger le projet en équipe, certaines peuvent être prises en compte, d'autres non. Dans tous les cas, cela permettra à l'équipe d'accueillants de rappeler le cadre du lieu aux familles et de les orienter éventuellement vers d'autres partenaires pour les demandes hors cadre.

### **Les modalités d'information en retour**

**A partir de cette exploitation, une synthèse doit être élaborée pour permettre une véritable analyse de ces données en équipe.**

Cette analyse doit faire ressortir les points forts (reconnaissance du lieu) et les points à améliorer avec les pistes d'amélioration (qualité).

Ces informations peuvent servir de bilan d'évaluation auprès du gestionnaire et des partenaires financiers. Le public du lieu d'accueil doit être informé dans le lieu de ces résultats (par écrit - affiche, tract - ou par oral ou les 2).